

Démarche : Demander accès à Tchap pour votre administration

Organisme : Equipe Tchap

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Votre administration n'est pas encore inscrite sur Tchap ?

Pour rappel, Tchap s'adresse à tous les agents publics, peu importe leur contrat de travail.
Les agents publics ont accès à toutes les fonctionnalités de Tchap et s'inscrivent avec leur adresse mail professionnelle.

Cette adresse mail professionnelle doit être d'une administration reconnue comme faisant partie de :

- L'ensemble de l'administration et de la fonction publique
- L'ensemble des établissements publics
(Etablissements Publics Administratifs et Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial compris)
- Des Autorités Administratives Indépendantes
- Des universités
- Des autres personnes morales de droit public (ex : GIP)

Le domaine de messagerie est la partie venant après le @ dans une adresse e-mail.

Les domaines tels que gmail.com, hotmail.fr, et autre fournisseur d'adresse mail, ne pourrait donner lieu à une instruction.

L'extension de Tchap au-delà du périmètre de l'Etat, c'est à dire aux assemblées parlementaires, aux collectivités territoriales et aux opérateurs publics est garantie jusqu'au 31 déc. 2025. Dans ce cadre, l'accès à Tchap est gratuit pour ces derniers.

N'hésitez pas à vérifier si votre adresse mail professionnelle est reconnue par Tchap depuis la page d'accueil :
<https://tchap.beta.gouv.fr/>

Votre demande

Votre nom

Demander accès à Tchap pour votre administration

Votre prénom

Votre adresse mail professionnelle

Votre fonction

Votre service

Au sein de quel service travaillez-vous dans votre organisation ?

Pour quelle(s) organisation(s) souhaitez-vous demander l'accès à Tchap ?

Indiquez la ou les structure(s) que vous représentez et que vous souhaitez inscrire sur Tchap.

Les collectivités ont accès à Tchap .

De quel(s) type(s) d'organisation(s) s'agit-il ?

Précisez la nature de l'organisation pour laquelle vous effectuez la demande. Vous pouvez renseigner plusieurs choix si vous représentez plusieurs organisations.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Etat (ministères et services affiliés)
- ☐ Etablissement Public sous tutelle d'un ministère
- ☐ Collectivité territoriale
- ☐ Etablissement hospitalier
- ☐ Autorité Administrative Indépendante
- ☐ Autre personne morale de droit public (ex : Groupement d'Intérêt Public)

Nom(s) de domaine(s) que vous souhaitez ouvrir sur Tchap

Indiquez les noms de domaines (la partie située après le @ des adresses mail) utilisés par les agents auxquels vous souhaitez donner accès à Tchap au sein de votre organisation.

(exemple : finances.gouv.fr)

- Si vous souhaitez renseigner plusieurs noms de domaines, séparez-les par un espace.

- Assurez-vous que les noms de domaines renseignés incluent exclusivement des agents publics. Par exemple, si vous représentez une université, les noms de domaines ne doivent pas inclure les étudiants.

- Si votre organisation utilise des adresses mail avec un nom de domaine non-spécifique (de type wanadoo.fr ou gmail.com), nous ne pourrions pas ouvrir vos accès. Vous pourrez en revanche vous faire inviter en tant qu'utilisateur "externe" par les agents publics dont le nom de domaine est déjà reconnu.

Cochez cette case pour reconnaître avoir été informé que l'accès à Tchap est garanti jusqu'au 31 décembre 2025 pour les collectivités et les opérateurs publics.

L'élargissement de Tchap au-delà du périmètre de l'Etat, c'est à dire aux assemblées parlementaires, aux collectivités territoriales et aux opérateurs publics, est engagé à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2025.

Le service est fourni gratuitement.

Demander accès à Tchap pour votre administration

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Souhaitez-vous ajouter des documents supplémentaires à votre demande ?

N'hésitez pas à joindre tout document utile au traitement de votre demande.